



DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ ET
DE LA COHÉSION SOCIALE

Tél. 03 20 66 58 15
Fax. 03 20 66 58 35

DECISION

DEC/2024/AS/32

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec le Club Astronomique de la Région Lilloise (CARL), représenté par son Président, Monsieur Didier CAULIER, une convention portant sur l'organisation d'une animation d'observation des étoiles à destination du public héminois en 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec le CARL, sis au 11, chemin du grand marais - 59560 VILLENEUVE D'ASCQ, une convention portant sur l'organisation d'une animation d'observation des étoiles, « la nuit des étoiles », le vendredi 15 mars 2024, de 19h00 à 23h00.

ARTICLE 2 : La prestation consistera à animer une soirée d'observation, ainsi qu'une conférence sur l'état du ciel dans le cadre de « la nuit des étoiles ».

En cas de crise sanitaire entraînant des mesures de restriction ayant un impact sur les interventions, la Ville pourra annuler la séance prévue. Celle-ci ne sera pas facturée.

ARTICLE 3 : L'organisateur s'engage à payer les prestations 2024, sur présentation de facture établie par le prestataire, comme suit :

- 525.00 euros TTC pour une animation (cinq cent vingt-cinq euros)

Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la Ville dans le cadre du Projet gérontologie 2024, soit **525.00 euros (cinq cent vingt-cinq euros)**.

En raison de la crise sanitaire actuelle, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites.

ARTICLE 4 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Hem, le - 7 FEV 2024

Le Maire
Francis VERCAMEL